COMMUNE DE CASSANIOUZE PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 juin 2023

Nombre de Conseillers

Date de convocation: 8 juin 2023

En exercice: 14 De présents: 13 De votants: 14

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin à vingt et une heures trente minutes Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Etaient présents:

CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, BIOULAC Josiane, COURTOIS Martine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAZARD Daniel, PLANTECOSTE Yoann, VENZAC Jean Marc.

Etaient absents: MAS Maurice (a donné pouvoir à Michel CASTANIER)

Secrétaire de séance : Elisabeth KISS

ORDRE DU JOUR

- Questions diverses.

Monsieur le maire demande à chaque conseiller s'il a des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mai 2023. En l'absence de commentaires, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

I / INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ PROJET D'ETUDE

Dans le cadre du projet de création d'un syndicat de l'eau et de l'assainissement pour le secteur Sud-Est Chataigneraie acté en date du 30 avril 2023, et après étude des dossiers transmis dans le cadre de l'appel d'offre, le groupement « A propos » a été retenu pour la réalisation de l'étude. Le montant de l'étude chiffré à hauteur de 147 980 € HT devraient se répartir ainsi :

- Agence Adour-Garonne: 57 %
- DETR: 23 %
- Communes : 20 % soit 29 596 € HT. La répartition de ce montant entre les communes concernées sera effectuée au prorata du nombre d'habitants de chacune d'elles. Dans ce cadre, un montant de 3 143 € HT sera à la charge de la commune de Cassaniouze.

2/ CIRCULATION DU TRAIN DE NUIT AURILLAC-PARIS

Le conseil municipal après lecture par M. le Maire, de la motion sur la circulation du train de nuit proposée par M. Claude PRAT, président du Comité Fer Cantal, l'adopte à l'unanimité.

3/ EFFONDREMENT D'UN TALUS A SAINT-PROJET

Les pluies torrentielles du 2 juin 2023 ayant généré l'effondrement d'un talus situé à Saint-Projet au niveau de la pisciculture, des travaux de modifications des descentes des eaux et des regards ont été réalisées. L'ensemble des dégâts fera prochainement l'objet d'une expertise.

4/ AFFECTATION D'UN NOUVEAU NOM AU STADE DE CASSANIOUZE

L'Association Sportive du Haut Célé propose que le stade de Cassaniouze porte dorénavant le nom de « Stade Daniel CASTANIER » en son hommage. Le conseil donne un avis favorable à cette demande et M. le maire propose une inauguration, fin août, avant la reprise de la saison.

5/ PERSONNEL

M. Daniel PINQUIER remplissant les conditions requises est nommé agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} mai 2023.

6/ TARIFICATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le conseil municipal a approuvé la reconduction de la tarification sociale de la cantine scolaire pour l'année 2023-2024 selon le barème établi en fonction du quotient familial suivant :

TRANCHE	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX PAR REPAS
1	< 1500	1 €
2	de 1501 à 2000	2 €
3	> 2000	3€

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 h.

Michel CASTANIER

LA SECRÉTAIRE

Elisabeth KISS

LES MEMBRES